

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **lundi 26 juin 2017 à 20 heures 30**.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, sauf absents excusés : D. BARON qui a donné pouvoir à M ASTIER, V. CENTELEGHE qui a donné pouvoir à C. CARCHIDI et D. CHABOT qui a donné pouvoir à J. SAINT-MARTIN. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/Affaires générales :

1/ Lancement procédure d'expropriation terrain pour construction École : le Maire informe les Conseillers qu'une démarche à l'amiable a été faite, refusée par les propriétaires du terrain (cadastré section AC 69-70) au motif qu'ils ne veulent pas vendre. Le Maire propose, donc sur les conseils de notre avocat, de lancer une procédure d'expropriation. L. PASCAL pense qu'il serait plus opportun de faire l'école dans l'ancien hôpital proche du collège, de l'école maternelle et de la cantine et qu'il faudrait faire une concertation avec les instituteurs et les parents d'élèves). Le Maire lui répond que cette solution n'est pas adaptée (bâtiment trop grand, mauvais emplacement...). **Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre (L.PASCAL-G. CHABOT) et 1 abstention (N. ESCLAPEZ) autorise** le Maire à lancer la procédure d'expropriation, à signer tous les documents relatifs au dossier et **charge** Maître DE PERMENTIER de diriger cette procédure.

2/ Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD) : le Maire propose d'adhérer à cette Agence chargée d'apporter aux communes des conseils techniques. La participation financière pour cette adhésion est de 0,15 cts par habitant pour la convention de base. D'autres services : eau et assainissement conseils techniques, voirie expertise peuvent être choisis en cours de convention. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte** pour la convention de base.

3/ Prorogation bail H2P puis vente terrain lotissement le Pré du Moulin : le Maire fait part de la proposition de H2P de proroger la durée du bail à 99 ans du lotissement « Le Pré du Moulin » comprenant 6 logements au préalable et de nous proposer ans un second temps le rachat de pleine propriété de ce lotissement au prix de 91 788 € (frais d'acte pris en charge par la commune). **Voté à l'unanimité.**

4/ Biens vacants et sans maître : l'État communique la liste des biens vacants et sans maître (2 parcelles situées au Rochas, la piste de la batterie de Dormillouse et un chemin en dessous de la station d'épuration et qui va à la Blanche) qui reviennent de droit à la commune et sont intégrés automatiquement au patrimoine communal. Concernant les parcelles du Rochas (utilisées par de usagers : jardin ou autre) le Maire propose de les vendre. L'État restera propriétaire de la piste de Dormillouse. **Voté à l'unanimité.**

5/ Renouvellement convention mandat de gestion à la SARL Provence Alpes Réservation (Gîtes de Pompiéry) : **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer la convention pour la gestion des Gîtes de Pompiéry à la SARL Provence Alpes Réservation pour une durée de 10 ans.

II/Finances :

1/ État de division pour mise en copropriété Maisons Saint-Pierre : M.ASTIER prend la parole pour informer le Conseil que 3 géomètres diagnostiqueurs ont été sollicités afin de réaliser le montage de la copropriété (29 appartements, lots réalisés par le Notaire), 2 ont répondu (Mrs PIANET et CARLAVAN). Au vu des documents fournis, le Conseil Municipal préfère ne pas délibérer ce soir et propose de leur demander un dossier de références et la réalisation d'un cahier des charges.

Concernant la réfection de la toiture, le Maire fait part du mail de notre avocat, Maître PARMENTIER, qui nous conseille de demander la réfection de la toiture à neuf et non des réparations. La Société ERILIA, gestionnaire précédent, refuse cette proposition. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à lancer la procédure de recours en contentieux contre ERILIA.

Contrat de maintenance chauffage avec la Société PERDIGON pour les Maisons Saint-Pierre : le maire fait part au Conseil de la proposition de contrat de maintenance faite par la Société PERDIGON pour l'entretien du chauffage de base électrique des Maisons Saint-Pierre. Le coût annuel de ce contrat est fixé à 1582 € HT. **Voté à l'unanimité.**

2/Adoption tarifs ALSH : le Maire propose les tarifs des droits d'entrée à l'accueil de loisirs sans hébergement communal pour les activités proposées pendant les vacances scolaires d'été : 12 € la journée – 7 € la demi-journée – 10 € le bivouac. **Voté à l'unanimité.**

3/ Création sous-régie : Maison du Mulet – Cantine scolaire :

a/ le Maire propose d'instituer une sous-régie de recettes pour l'encaissement des tickets d'accès aux visites guidées de la Maison du Mulet et de la Citadelle qui sera installée à l'Office de Tourisme Provence Alpes. **Voté à l'unanimité.**

b/ Cantine scolaire : suite au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des écoles de SEYNE et de SELONNET, il est nécessaire de créer une sous-régie cantine scolaire pour nous permettre de pouvoir vendre des tickets pour les enfants de SEYNE scolarisés à SELONNET et prenant leur repas à la cantine de SELONNET. **Voté à l'unanimité.**

4/ Durée d'amortissement retenue collinaire Grand-Puy : par délibération n° 2016-61, le Conseil a déterminé la durée d'amortissement de tous les biens. Il est, donc, nécessaire de rajouter la « retenue collinaire » des remontées mécaniques. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe** la durée d'amortissements comptables à 30 ans.

5/ Demande de financement auprès de Villages et Cités de Caractère pour le lavoir du Mazel : Joëlle SAINT-MARTIN fait part au Conseil du devis de M. GUERIN (pour un montant de 4110 € HT) pour la réalisation d'un auvent sur plots en pierres taillées pour couvrir le lavoir du Mazel. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à déposer une demande de subvention (à hauteur de 25 %) auprès de Villages et Cités de Caractère.

6/ Participation frais de scolarisation : le Maire fait part de la demande de paiement des frais de scolarité (711,86 €) d'un enfant résidant sur SEYNE et scolarisé dans une classe spécialisée à DIGNE. **Voté à l'unanimité.**

III/ Ressources Humaines :

1/ Avancements de grade : Michel ASTIER prend la parole et précise qu'au vu du tableau d'avancement de grade et de l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire il est nécessaire de procéder à compter du 01/07/2017 à la transformation du poste de Mme JULIEN S., Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe ; Mme MEISSIREL C., Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe ; Mme ROY D., Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe ; M. ALLIBERT R., Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe. **Voté à l'unanimité.**

2/ Autorisations spéciales d'absences : le Maire fait part de la note d'information concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux occasionnels et, donc, la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales distinctes des congés annuels. Aucun décret d'application n'était paru. Le Comité technique du CDG a complété ses propositions antérieures (qui étaient en vigueur pour les agents de la commune) en précisant que l'on pouvait fixer des règles locales différentes. Le Maire rappelle la délibération de la CCPS en la matière. Le Maire propose les autorisations suivantes : mariage de l'agent : 3 jours – décès du conjoint, des enfants : 5 jours – décès des parents de l'agent : 3 jours – naissance : 3 jours. **Le Conseil Municipal à l'unanimité valide** ces autorisations et **soumet** ces propositions à l'avis du Comité technique.

3/ Convention avec le SDIS pour un agent recruté à la Maison du Mulet : le Maire informe le Conseil de la proposition du SDIS 04 qui souhaite la signature d'une convention de disponibilité pour un agent communal recrutée à la Maison du Mulet et sapeur-pompier volontaire. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer cette convention.

IV/ Cimetières :

Procédure de régularisation des sépultures sans titre et des concessions échues : la commune avait missionné la Société ELABOR pour réaliser un travail d'inventaire sur les cimetières de SEYNE, Saint-Pons et Chardavon. Il en résulte une liste de sépultures pour lesquelles il n'y a pas d'acte de concession et une autre liste pour les concessions arrivées à échéance et qui n'ont pas été renouvelées. Des plaquettes « demande de renseignements » ont été apposées sur les sépultures en question afin que les familles puissent se faire connaître en Mairie (avant le 30/11/2017) et régulariser leur situation. Il est, donc, nécessaire de prendre plusieurs délibérations : une concernant les concessions échues, une pour la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession sans concession et enfin une instituant ou modifiant les catégories de concessions funéraires et fixant les tarifs. Concernant cette dernière, le Maire propose de supprimer les concessions perpétuelles et de modifier les tarifs : concessions 15 ans : 80,00 € TTC/m² (au lieu de 60,00) – concessions 30 ans : 130,00 € TTC/m² (au lieu de 100,00) – concessions 50 ans : 200,00 € TTC/m² (au lieu de 130,00 €). Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité.

V/ Tourisme :

1/ Création site Seyne Grand-Puy Tourisme : notre site internet est intéressant mais généraliste, un peu classique mais pas assez touristique, il faut un site dédié au tourisme. En s'inspirant du site de l'Office de Tourisme Provence Alpes et afin que le nôtre devienne le site miroir du leur, 2 sociétés ont été consultées : PRISMA WEB et IRIS (qui a réalisé celui de l'OT Provence ALPES). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** dans un souci d'harmonie (même trame) **choisit** IRIS pour réaliser notre site pour un montant de 2080 € HT.

2/ Restaurant d'altitude Grand-Puy : Consultation entreprises – convention de fonctionnement : dorénavant il n'y aura plus qu'un seul restaurant au Grand-Puy. Une personne désire construire un snack à côté de l'arrivée du télésiège (local 50 m² + terrasse 50 m²). Actuellement, les règles d'urbanisme interdisent la délivrance d'un permis de construire à un particulier, et la commune pour pouvoir le déposer doit attendre la modification du

PLU, donc impossibilité pour la saison à venir. La personne intéressée propose donc de réaliser une terrasse et demande l'autorisation d'implanter une yourte. **Voté à l'unanimité.**

3/ Adhésion au Club de l'Agence Départementale Touristique ADT : Principe –Qualité-Tourisme : Pascale DI-MALTA prend la parole pour préciser que cette charte est destinée à la Maison du Mulet notamment l'accompagnement dans le domaine de l'accueil, de la communication et ainsi de la satisfaction qu'il en découle. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte** d'adhérer pour 5 ans à ce club de l'ADT moyennant la somme de 150 €/an.

VI/ Compétence Petite Enfance /Agglomération position communale : le Maire fait part au Conseil du souhait de l'Agglo. de prendre la compétence « Petite Enfance », ce qui ne remettrait pas en cause le fonctionnement actuel et qui n'entraînerait pas l'harmonisation sur une seule et même structure. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend** une délibération de principe pour transférer cette compétence.

VIII/ Questions diverses :

*Rythmes scolaires : suite aux dernières Élections Présidentielles, liberté est donnée aux communes de remettre en cause ou pas les rythmes scolaires. Le débat s'ouvre mais aucune décision ne sera prise ce soir par manque d'éléments, d'autant plus que le décret n'est pas encore paru. La position des enseignants du RPI a été votée lors de Conseils d'école et l'avis des parents a également été sollicité. Il en ressort que pour SEYNE le retour à la semaine à 4 jours a été choisi, SELONNET optant pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi. C'est une question complexe et délicate à laquelle il faut répondre sans précipitation. A voir lors d'un prochain Conseil.

* Autorisation signature convention bornes électriques : lors de la séance du 02/09/2016, le Conseil a approuvé le projet d'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques par le SDE 04. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures avec le SDE 04.

* Convention avec le Conseil Départemental : le Maire fait part de la nécessité de refaire le mur de soutènement du RD 900 à côté de Bellevue et de la proposition de convention du Conseil Départemental pour la reconstruction de ce mur avec une implantation déportée sur la partie riveraine et l'aménagement d'un cheminement piéton. Le Maire précise que cette réalisation ne peut prétendre à aucune aide, le département fera l'avance et nous les rembourserons. **Voté à l'unanimité.**

* Info : vente de 2 coupes de bois aux Clots et à l'Auragnerie pour environ 32000 €.

Séance levée à 23 heures 30.